

Haro sur le travail au noir

Après plus de deux ans de débats, la commission de l'économie et des redevances du Conseil national vient d'adopter sans opposition (avec quelques abstentions d'une partie de l'UDC, qui ne combat décidément les abus que quand ça l'arrange) le projet de loi contre le travail au noir. Il sera soumis aux parlementaires lors de la session ouverte cette semaine. Il était temps.

Le travail au noir est un fléau difficile à quantifier, car il échappe par définition à toute statistique. Il n'en est pas moins bien réel. Au nombre des conséquences calamiteuses qu'il génère, les pertes fiscales pour l'État et les assurances sociales ainsi que le report de ces charges sur les entreprises honnêtes ne sont pas les moindres. De ce fait, le travail au noir provoque une distorsion de la concurrence: l'entreprise qui néglige ses devoirs fait des économies significatives au détriment des employeurs qui respectent la loi. Mais surtout, il constitue une menace pour les travailleurs «au noir», comme pour ceux qui sont «en règle». La situation du travailleur irrégulier est souvent dramatique: sans assurance, il n'est protégé correctement ni contre les accidents de travail, ni contre l'invalidité et la vieillesse. Juridiquement, il «n'existe» pas; il est donc à la merci de son patron, qui peut licencier et réengager sans vergogne et en l'absence de tout contrôle administratif. Quant aux employés «en règle», leurs conditions de travail sont aussi menacées par cette économie souterraine. La présence sur le marché de travailleurs prêts à fournir la même prestation à moindre coût augmente la pression sur les conditions de travail et s'apparente au *dumping*. Ce système qui fait payer aux entreprises honnêtes les turpitudes des crapules doit donc être combattu sans merci.

Plusieurs interventions parlementaires, de tous bords politiques, sont à l'origine de l'actuel projet de loi, qui peut être considéré comme un bon compromis. Le travail au noir sera combattu par des allègements administratifs, car une bonne partie des patrons qui n'annoncent pas leurs employés le font souvent par paresse ou découragement face aux procédures compliquées imposées par les assurances sociales et le fisc. Les compétences de contrôle des cantons et des commissions tripartites seront aussi renforcées. Les organisations syndicales auront le droit d'agir pour faire valoir les prétentions d'un travailleur «au noir» face à ses employeurs. Comme on pouvait malheureusement s'y attendre, ce dernier point est contesté par une forte minorité de droite. Enfin, la loi laisse une large part à la répression, en permettant par exemple de supprimer toute subvention étatique et d'exclure des marchés publics une entreprise fautive.

Le projet de loi laisse malheureusement de côté l'un des aspects principaux du travail au noir: les travailleurs immigrés sans autorisation de séjour. En effet, une éventuelle régularisation limitée dans le temps a été reportée après l'adoption de la nouvelle loi sur les étrangers. La proposition d'accorder une autorisation temporaire aux «sans-papiers» qui font valoir leurs droits, résultant de leur contrat de travail ou de la convention collective, a malheureusement été refusée.

S'il est presque impossible de supprimer totalement cette économie souterraine, la réduire à portion congrue est une nécessité et un devoir. Une fois la loi en vigueur, cantons et partenaires sociaux auront les moyens de lutter plus efficacement contre le travail au noir et n'auront dès lors plus d'excuses pour ne pas s'en servir. JCS

Dans ce numéro

La ratification des bilatérales II ne doit pas profiter à l'escroquerie fiscale.

Lire en page 2

La démocratie directe vaut bien la croissance économique.

Lire en page 3

L'origine sociale pèse lourdement sur la formation.

Lire en page 4

L'environnement a tout à gagner de l'augmentation du prix du pétrole.

Lire en page 5

Ratifier Schengen mais pas le secret bancaire

Les négociations bilatérales sont bouclées. Reste la ratification. La gauche ne peut se contenter de combattre l'ASIN tout en souscrivant à la conception suisse du secret bancaire. Elle doit sur le terrain du droit fiscal suisse faire une contre-proposition en s'appuyant sur des concessions concernant la fiscalité indirecte. Esquisse de cette contre-proposition.

Le secret bancaire suisse (ou plus exactement l'interprétation que la Suisse donne du secret bancaire) a reçu de l'Union européenne sa première légitimité de droit international. Il a été reconnu expressément, *ausdrücklich* selon l'ambassadeur Michael Ambühl (*NZZ* du 21 mai). Certes pour une période transitoire (*Übergang*), mais de durée indéterminée, car si l'évolution du droit communautaire lui était contraire, elle ne serait pas appliquée à la Suisse, du moins contre son gré.

Cet accord est un incontestable succès de la diplomatie suisse. Nous ne pensons pas qu'il fût possible. Il s'inscrit dans l'école de la négociation dure dont Franz Blankart fit l'éloge au temps de l'EEE. Il en attribuait le style à Hans Schaffner ou à Walter Stucki. Mais avec le minimum de concessions, Stucki crut avoir réglé définitivement le problème de l'or nazi par l'accord de Washington en 1946 et Schaffner a toujours parié sur l'échec de l'Union européenne. La négociation dure s'accroche à chaque parcelle de terrain avec le risque de privilégier les seuls intérêts immédiats.

Les honorables

Quels atouts ont permis ce succès? A la fois la démocratie directe et l'alliance - concurrence avec le Luxembourg. Les négociateurs européens savent que toute concession excessive qu'ils pourraient exiger n'a aucune chance d'être acceptée par le peuple suisse, dernière instance de ratification. Quant au Luxembourg, en bloquant tout accord européen qui n'inclurait pas la Suisse, il confère à notre pays une sorte de droit de veto indirect. Mais en fin de compte, ce qui frappe l'observateur, c'est la mollesse de l'Union européenne devant le capital incivique. Non seulement la forteresse suisse n'est pas attaquée frontalement. Tous les experts admettent que la retenue à la source offerte en échange de l'information automatique est une véritable passoire: pas de retenues sur les dividendes des actions! Mais de surcroît, les capitaux inciviques, qui ont fui le fisc de leur pays pour se réfugier dans le réduit suisse et que l'on

estime à 2000 milliards, se voient offrir en Italie, en Allemagne et bientôt en France, des amnisties d'enfants prodiges. Protégés en Suisse ou pardonnés, courtisés dans leur pays, les tricheurs tirent de leur fortune même, civiquement escamotée, une honorabilité reconnue.

La ratification

Vraisemblablement, les huit accords ne seront pas soumis à ratification en un seul paquet. L'ASIN attaquera l'accord de Schengen, le plus émotionnel, par l'abandon du contrôle ordinaire des frontières. Elle en fera un pas irrésistible vers l'adhésion. Il va sans dire qu'il faudra tout faire pour que les blochétiens perdent cette bataille. L'engagement de la gauche devra être sans faille. Mais ce faisant, elle doit aussi veiller à ne pas apporter sa caution à la défense du secret bancaire à la suisse, à cette inacceptable distinction entre l'évasion et l'escroquerie, qui a été au cœur des négociations.

Les débats aux Chambres lors de la ratification seront une tribune pour une première clarification. Mais il faut souhaiter plus: une offensive sur ce qui est au cœur de l'enjeu, sur les conditions de la levée du secret.

Un chiffre

La Suisse considère qu'il y a escroquerie, donc levée du secret bancaire, si des documents falsifiés sont utilisés. La déclaration elle-même, quoique signée et datée, n'est pas considérée comme un faux.

Plusieurs pays, pour déterminer l'escroquerie, se réfèrent à un chiffre. Par exemple dans l'accord contre la fraude, le chiffre de référence est 25000 euros soustraits à la TVA, qu'il y ait usage de faux ou non. La Suisse, c'est une de ses concessions majeures, a admis que sur cette base l'entraide judiciaire et administrative était possible, donc le secret bancaire levé.

Le chiffre du montant fraudé est considéré en lui-même révélateur de mauvaise foi et d'astuce. Même la loi luxembourgeoise estime qu'un montant significatif en termes absolus est constitutif de l'escroquerie. Si on peut admettre qu'un contribuable par distraction oublie de

déclarer quelques milliers de francs, on ne peut croire à son innocence s'il s'agit de centaines de milliers de francs ou de millions. Il importe donc en droit suisse et pour la fiscalité directe d'introduire la référence à un chiffre: lorsque l'évasion présumée dépasse, par exemple, 200000 francs de fortune, elle implique une volonté manifeste de tromper et autorise la levée du secret bancaire.

Une disposition de cette nature aurait l'avantage de ne pas permettre de mobiliser pour la défense des gros fraudeurs les bataillons de petits «scindeurs», qui ne sont certes pas légitimés pour autant, mais dont les manquements sont à la mesure de leurs modestes moyens. Elle ne pourrait être combattue au nom de l'unité des principes du droit fiscal suisse, puisque les bilatérales introduisent précisément cette notion dans notre appareil juridique.

De l'indirect au direct

Il importe donc de faire le pont entre la fiscalité indirecte et la fiscalité directe concernant le revenu et la fortune des personnes physiques. La gauche doit saisir le débat de ratification pour faire, par voie d'initiative parlementaire, une proposition concrète et forte. On ne pourra pas l'accuser de tirer dans le dos de ses négociateurs puisque les négociations sont bouclées. Au contraire, elle s'appuiera sur le résultat des négociations dont le Conseil fédéral demande ratification.

La critique usuelle faite à la gauche sociale démocrate, c'est qu'elle est prête à fournir au capitalisme les gros bataillons dont il a besoin selon les phases de son développement. Or, les bilatérales II ont été dominées par la défense de la place financière suisse. Contre l'ASIN, les bataillons seront présents car l'enjeu sera pour l'Europe, contre l'extrême-droite. Mais pour la défense du secret bancaire à la suisse, celle du capital incivique, c'est crosse en l'air! Et cette mutinerie doit être traduite par une proposition claire: l'introduction, dans notre droit fiscal sur le revenu et la fortune, de références à partir desquelles la fraude présumée ne jouit plus de la protection du secret bancaire. ag

La démocratie en bouc émissaire

Réduire les droits démocratiques au nom de la croissance économique. Voilà la cure miracle pour une économie en perte de vitesse. Cependant, seule la recherche du compromis entre intérêts divergents peut aboutir à des solutions partagées par une majorité.

Rien ne va plus. Les démocraties occidentales répugnent aux réformes structurelles indispensables et les majorités défendent bec et ongles leurs acquis. Seule des considérations de court terme guident le corps électoral. En Suisse, les droits populaires, instrumentalisés par les intérêts organisés, favorisent le refus du changement. Ainsi en rejetant le paquet fiscal le 16 mai dernier, le peuple a manqué l'occasion de mettre un frein à la croissance de la quote-part de l'Etat et de donner une impulsion décisive à la croissance.

Ce noir diagnostic, c'est Thomas Straubhaar, un économiste suisse enseignant à l'Université

de la Bundeswehr à Hambourg qui le pose (*Tages Anzeiger*, 25 mai 2004).

Les critiques à l'égard de la démocratie directe ne sont pas nouvelles. Au XIX^e siècle déjà, l'introduction du référendum puis de l'initiative populaire faisait craindre l'anarchie et la révolution. Lors des deux conflits mondiaux, le droit d'urgence a permis aux autorités helvétiques de sérieusement restreindre les droits populaires, trop dangereux en période de crise. Dans les années septante, certains intellectuels mirent en doute la compatibilité des institutions de démocratie directe et la résolution des problèmes complexes. Depuis une vingtaine d'années, des économistes emmenés

par le Bâlois Silvio Borner multiplient les attaques contre les «excès démocratiques», facteurs d'immobilisme, alors que le développement économique exige un «processus de destruction créatrice». Du risque révolutionnaire au danger de paralysie, les droits démocratiques ont donc connu tout l'éventail des reproches.

On ne peut nier la nécessité de mener à bien de grands chantiers de réforme - service public, sécurité sociale, marché du travail, ... L'évolution économique et sociale ou tout simplement les prévisions démographiques dictent ces réformes, en Suisse comme ailleurs. Faut-il pour autant accuser les procédures démocratiques et préconiser d'accroître les compétences

gouvernementales comme le suggèrent ces économistes en quête d'efficacité?

En démocratie, l'arbitrage entre des intérêts divergents doit déboucher sur des solutions acceptées par une majorité. De plus, ces solutions ne peuvent porter atteinte aux droits fondamentaux: la démocratie ne se confond pas avec la tyrannie de la majorité. Mais cet arbitrage n'est pas l'apanage de techniciens appliquant une raison abstraite. Il implique débats, échanges d'arguments, explications, subtil équilibre des avantages et des inconvénients, recherche de compromis. C'est pourquoi la décision démocratique prend du temps, comme toute action pédagogique. *jd*

Egalité

Le ménage des dupes

«Les hommes semblent globalement plus satisfaits que les femmes de la répartition des tâches ménagères, à plus forte raison si leur partenaire en assume plus de deux tiers». *Vers l'égalité?* s'interroge le troisième rapport réalisé par l'Office fédéral de la statistique sur la situation des femmes et des hommes en Suisse. La Constitution consacre l'égalité des sexes. Pourtant balayer, repasser, cuisiner, pouponner restent une affaire de femmes. Le jour où les hommes en feront autant, l'égalité sera sur la bonne voie.

Tout commence au moment de la vaisselle ou de la lessive. L'invention du travail à temps partiel brouille les cartes. Au lieu de pousser

les hommes à passer l'aspirateur et moins d'heures au bureau, on aménage l'emploi du temps des femmes. Exclues des quarante heures hebdomadaires, elles peuvent s'offrir des postes à la carte, précaires, saucissonnés, irréguliers et libres de charges sociales pour l'employeur. Une aubaine qui profite à environ un tiers des femmes actives. Sans parler des bas salaires et de la ségrégation hiérarchique. Ainsi, le revenu total des ménages dépend presque exclusivement du salaire des hommes, environ 75%. Mais selon une tradition bien établie, les femmes gèrent le budget et le dépensent.

«Comme les hommes, les femmes se déclarent plutôt satis-

faites du revenu que leur procure leur activité et de leurs conditions de travail.» La satisfaction flirte avec le sentiment d'être à l'abri du chômage et d'accomplir des tâches en rapport avec les qualifications acquises. La dépendance objective se pare du consentement subjectif.

L'égalité se joue dans les têtes et dans la conscience de ses droits et non seulement à coup de lois. Le partage obligatoire du deuxième pilier au moment du divorce, inscrit dans la révision en vigueur depuis quatre ans, reste encore une option à négocier plutôt qu'un droit pour trop de femmes, comme le montre une étude récente. Les mouvements féministes souffrent les premiers de ce refus de la réali-

té, sinon de sa méconnaissance. La révolte annoncée après le 10 décembre ne viendra pas. Et Ruth Metzler préfère le bonheur éditorial au combat de rue transformé en veille par quelques vestales, le sort réservé par les antiques aux femmes audacieuses. *md*

Katja Branger et al., *Vers l'égalité*, OFS, Neuchâtel, 2003.

Katerina Baumann et Margareta Lauterburg, *Divorce, caisse de pension, AVS/AI. Ce qu'il vous faut savoir*, éd. Conférence suisse des déléguées à l'égalité, Berne, 2004.

www.egalite.vd.ch

www.laveilledesfemmes.ch

Les diplômes préfèrent les riches

La pauvreté guette les personnes mal ou peu formées. De plus, les études de haut niveau échappent aux couches sociales modestes. Une étude de Caritas et une autre de l'Office fédéral de la statistique dessinent la ségrégation scolaire dont souffrent les plus démunis.

L'étude de Caritas montrant le lien très clair entre pauvreté et manque de formation a fait grand bruit dans les médias. Les personnes sans formation autre que celle obligatoire risquent beaucoup plus de se retrouver dans la catégorie «sans emploi» que les personnes au bénéfice d'un diplôme de fin d'apprentissage ou d'une maturité. Ces conclusions peuvent sembler évidentes, mais les réactions presque étonnées qu'elles ont suscitées laissent penser qu'il est nécessaire de revenir régulièrement sur ce genre de problème. Après le temps de l'analyse, la course aux solutions est lancée pour améliorer le niveau général de formation de la population.

La scolarisation précoce

Une solution mise en avant ces dernières semaines (notamment par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique) consisterait à faire commencer l'école obligatoire plus tôt. Cette mesure sera-t-elle un jour appliquée? Financièrement, les cantons et la Confédération ne semblent pas prêts à assumer ce genre de dépenses supplémentaires, alors même que l'on évoque parfois, ici ou là, la suppression d'une année d'école infantine. Finances mises à part, on peut douter de la réelle efficacité d'une telle mesure qui devrait faire l'objet d'études approfondies. Les cantons suisses où l'on commence l'école plus tard ne sont pas forcément ceux

qui s'en sont sortis le plus mal dans le cadre de l'enquête PISA (Programme for International Student Assessment) de l'OCDE ou qui ont le plus faible taux de maturités gymnasiales. La Finlande, souvent présentée comme un modèle, a renoncé à une scolarisation précoce à cause des problèmes de transports liés à sa géographie particulière (cf. DP n° 1507).

Ces questions sont toutefois légitimes et trouvent peut-être d'autres réponses au moment où l'Office fédéral des statistiques (OFS) publie une étude concernant les parcours des jeunes après les années de formation obligatoire (étude longitudinale TREE, Transition Ecole-Emploi). Réalisée chaque année depuis l'enquête PISA en l'an 2000, et au moins jusqu'en 2007, elle est une source d'informations de grande valeur dont on devrait profiter au maximum. Les données présentées permettent d'affiner le portrait des jeunes à un moment clé de leur existence.

L'accès à de bonnes formations postobligatoires est essentiel pour réussir ensuite son parcours professionnel. L'accès à ces formations dépend bien entendu des diplômes obtenus précédemment. Mais, au-delà de cette évidence, les chercheurs constatent surtout l'importance des facteurs liés à l'origine sociale. Les jeunes issus d'un milieu social modeste et les jeunes immigrés ont moins de chances que les autres de pouvoir entreprendre une formation postobligatoire.

On note, par exemple, que plus de la moitié des jeunes appartenant aux couches sociales supérieures entrent au gymnase, contre moins de 10% des jeunes des couches sociales inférieures.

Le poids de l'origine sociale

Un élément tout particulièrement gênant dans ces données est de savoir que les compétences évaluées par l'enquête PISA sont fortement «concurrentes» par le fait d'obtenir un bon diplôme ainsi que par l'origine sociale. Selon l'étude TREE, «à compétences égales, les chances de pouvoir entreprendre des études ou un apprentissage de haut niveau sont de deux à quatre fois plus grandes pour les élèves issus des programmes d'enseignement à exigences étendues que pour ceux issus des programmes d'enseignement à exigences élémentaires.» Egalement à compétences égales, «le risque statistique de rester sans formation ou de suivre une formation professionnelle de niveau bas ou moyen est nettement plus élevé pour les jeunes issus de milieux sociaux modestes». Ces conclusions étonnantes montrent à quel point le pouvoir du titre est fort, ainsi que le rôle prédominant de l'origine sociale. L'enquête PISA avait déjà montré que la Suisse faisait partie des pays occidentaux dans lesquels ce dernier facteur était particulièrement influent.

Tout cela nous amène à confirmer que, peut-être, la piste la plus intéressante est à

chercher du côté des pays qui poussent très loin l'hétérogénéité des classes (cf. DP n° 1498). La réduction, voire la suppression, des différentes couches ou filières de formation qui séparent si clairement des élèves du même âge aurait plusieurs mérites. Tout en n'empêchant pas la valorisation des meilleurs élèves, elle éviterait la stigmatisation des jeunes a priori moins doués qui, aujourd'hui, sont souvent «casés» dans des classes peu valorisantes, qui limitent notamment leurs choix de formations postobligatoires. Elle permettrait également une forme de brassage de population bienvenu en séparant moins nettement les élèves d'origines sociales différentes. os

Parcours vers les formations postobligatoires. Les deux premières années après l'école obligatoire. Résultats intermédiaires de l'étude longitudinale TREE, Office fédéral de la statistique, Neuchâtel, 2003.

Tabloïd

On parle beaucoup de petit format pour les quotidiens. Se souvient-on que le premier quotidien à passer au format dit «tabloïd» a été le quotidien de *Migros Tat* quand il a été transformé en quotidien de boulevard avec Roger Schawinski à la tête de la rédaction. C'était en avril 1977. cfp

Rêvons à la taxe sur le CO₂

La flambée des prix du pétrole est bonne pour l'environnement. Elle peut freiner les émissions de gaz à effet de serre. Mais elle ne remet pas en cause l'introduction, en temps opportun, de la taxe CO₂ si la Suisse veut respecter les engagements pris à Kyoto.

Le litre d'essence dépasse 1 franc 50 à la colonne. Nous atteignons bientôt la hausse de 30 centimes, soit le montant évoqué pour la perception d'une taxe capable de limiter les émanations de gaz à effet de serre. La facture est désagréable pour les automobilistes mais elle n'affecte pas, pour l'heure, la reprise économique et la stabilité des prix. Ce qui se passe sur le marché dément les propos de l'Union pétrolière et autres adversaires de l'application de la loi fédérale sur la réduction des émissions de CO₂ qui prédisaient de gros dégâts économiques par l'introduction d'une taxe aussi violente. Mais rien n'exclut de nouvelles flambées. L'augmentation programmée de la consommation des Chinois, des Indiens et autres pays émergents, le borbier irakien et les attaques terroristes en Arabie Saoudite peuvent nous réserver des lendemains difficiles.

Une crise analogue à celle provoquée, il y a trente ans, par les chocs pétroliers entraînerait certes une baisse de consommation des agents fossiles et permettrait, sans l'introduction d'une taxe, d'obtenir les objectifs de réduction des émissions de CO₂ fixés dans la loi. Mais personne ne peut souhaiter la répétition de la grave récession des années septante.

Rigueur et échappatoires

Nous n'en sommes pas là et la loi sur le CO₂ adoptée en octobre 1999 par les Chambres fédérales doit être appliquée. Ses objectifs sont rigoureux. D'ici 2010 les émissions de CO₂ doivent être réduites de 10 % par rapport à 1990.

La cible semble atteignable pour les combustibles. Mais on est loin du compte pour les émanations provoquées par les voitures qui ont progressé de 6,6 %.

Cet échec autorise le Conseil fédéral à introduire dès 2004 une taxe visant à freiner l'utilisation des agents fossiles. Les conditions sont donc remplies pour une taxe sur l'essence. Mais les échappatoires sont nombreuses. La décision doit être approuvée par le Parlement. On tiendra compte des mesures adoptées par les autres pays et de la capacité concurrentielle de l'économie. Et surtout, «lors du calcul des émissions en Suisse, le Conseil fédéral pourrait tenir compte de manière appropriée des réductions d'émissions opérées à l'étranger et financées par la Confédération ou par des entreprises». La Suisse achèterait en quelque sorte le droit de polluer en finançant un effort de limitation ailleurs que chez elle. Les lobbies pétroliers et automobiles, les milieux économiques et leurs relais au parlement s'engouffrent dans ces brèches. Ils proposent la perception d'un petit centime par litre d'essence pour favoriser la dépollution du Tiers-Monde.

Une vraie réforme

Ainsi interprétée, la loi perd l'entier de son contenu véritablement réformateur. Car à l'inverse du défunt paquet fiscal, elle représente une incontestable nouveauté. Elle entend orienter l'activité économique dans la direction souhaitée. Elle frappe les activités polluantes. Mais la taxe est restituée sous la forme d'une baisse des primes d'assurance maladie pour les particuliers, et d'une diminution de la cotisation AVS due par les employeurs. La vertu sociale d'un allègement des primes d'assurance maladie est évidente. La baisse des cotisations AVS encourage les entreprises à maintenir l'emploi. De plus, une taxe CO₂ entièrement et rapidement restituée, ne ponctionne pas le pouvoir d'achat. Elle est conjoncturellement neutre.

On peut donc rêver que le nouveau Conseil fédéral, avide de réformes, reste sourd aux lobbies conservateurs et propose une taxe qui, ajoutée à la hausse de l'essence provoquée par le marché, ait un véritable effet sur le comportement des automobilistes. On peut continuer de rêver et croire que le Parlement donnera son aval grâce au nouveau PDC qui semble dire oui à la taxe CO₂. *at*

Les cyclistes dépensent davantage

Pédaler ne pollue pas et stimule la consommation. Selon une enquête réalisée en France par la Fédération des usagers de la bicyclette sous la direction du CNRS, les cyclistes dynamisent les centres villes et assurent la prospérité des petits commerces davantage que les automobilistes. De plus, le vélo soulage les caisses publiques. Pour une ville de cent mille habitants, les coûts d'investissement et d'exploitation d'un parking pour quatre cents voitures couvrent quinze ans de politique cyclable (environ sept millions d'euros). *md*

La vigueur de la recherche scientifique et de la formation supérieure

Depuis trente ans, le Fonds national de la recherche scientifique soutient les chercheurs du sud des Alpes. Il a favorisé ainsi la création de l'Université de la Suisse italienne.

Le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNSRS) a fêté son demi-siècle d'existence. On connaît l'importance de cette institution pour le financement de la recherche et la promotion de la relève scientifique. On sait moins que le FNSRS a joué un rôle déterminant dans la constitution du terreau académique qui a permis l'ouverture de l'Université de la Suisse italienne (USI).

En effet, depuis plus de trente ans, une commission du Fonds sélectionne les jeunes chercheurs tessinois bénéficiaires d'une bourse et préavise les requêtes de subsides de recherche en provenance de la Suisse italienne.

L'ouverture de la haute école tessinoise en 1996 a donné une impulsion nouvelle à l'aide du Fonds national, en particulier dans le domaine des sciences humaines. Mais cette aide

a auparavant contribué au développement d'un réseau d'instituts et de chercheurs de qualité sur lequel a pu s'appuyer la nouvelle université. Grâce à cette aide, de jeunes chercheurs ont bénéficié de séjours à l'étranger, en particulier dans les universités italiennes.

En route vers l'Italie

Par ailleurs la Commission tessinoise a joué jusqu'à présent un rôle décisif dans le soutien aux mille étudiants suisses italophones inscrits dans les universités transalpines. En effet, l'Italie attire de nombreux jeunes Tessinois désireux d'accomplir leur parcours académique dans leur langue maternelle. Cette attractivité se confirmera sans doute à la suite de la fermeture des chaires de littérature italienne à l'École polytechnique de Zurich et à Bâle. La Commission a même réussi à faire

bénéficier les étudiants tessinois en Italie des mêmes conditions que leurs collègues communaux dans l'attribution des postes de doctorat de recherche, grâce à une loi accordant aux Tessinois le «statut d'italianité». Cette aide financière a permis d'enrichir le tissu scientifique et culturel tessinois. En effet l'USI ne comprend que trois facultés - économie, sciences de la communication, architecture - alors que le Fonds soutient des travaux dans de nombreuses autres branches.

Ou plutôt soutenait, puisqu'un nouveau règlement limite dorénavant cette aide aux seuls projets en rapport avec les disciplines enseignées à l'USI. Cette limitation est regrettable car elle risque d'appauvrir la recherche et la pluridisciplinarité outre Gothard.

Raffaele Peduzzi

Catastrophe d'Uberlingen

La Suisse en quête de sentiments

Près de deux ans se sont écoulés depuis la catastrophe d'Uberlingen. Le rapport d'enquête vient d'être publié. Il met en évidence les responsabilités de Skyguide. Le Conseil fédéral s'est excusé dans une lettre à Vladimir Poutine et le directeur de la société de contrôle aérien, Alain Rossier, a «demandé pardon» aux familles des victimes.

Ces gestes interviennent tard, très tard, après le meurtre du contrôleur mis en cause et un refroidissement de nos relations avec la Russie. La politique suisse a toujours privilégié le rationnel, le juridique; les Helvètes veulent des responsabilités établies, des négociations chiffrées, des actions précises, mais la part de

symbolique propre à toute action politique est généralement occultée.

Pas de mise en scène

C'est là une caractéristique très profonde de la démocratie suisse. Le pouvoir ne se met pas en scène: pas de pompe, d'apparat, de cérémonial impressionnant. Les prestations de serment font l'objet d'un protocole plus aimable qu'intimidant. Le pays est petit, les élus se veulent et sont généralement proches du peuple.

Les habitants sont méfiants face à l'image des autorités: tout ce qui apparaîtrait comme mise en scène du pouvoir serait aussitôt décortiquée et vilipendée. Dans notre démocratie sans chi-

chis, le citoyen se demanderait aussitôt combien ça coûte. Les autorités suisses feraient le désespoir des conseillers en communication. Pas de *spin doctor* pour indiquer à nos conseillers fédéraux l'art de l'image significative et de la petite phrase bien placée dans les journaux télévisés.

Cette attitude honnête, rigoureuse, presque puritaine ou janséniste, est bien sûr une force inestimable pour le pays, mais elle est totalement en porte-à-faux dans une civilisation de l'image où le paraître, le symbole visible, devient essentiel. Lorsque Donald Rumsfeld fait un aller et retour pour la prison d'Abou-Ghraïb, personne n'imagine une se-

conde qu'il a besoin de cette visite pour se faire une opinion. Il s'agit seulement de montrer qu'il s'occupe du problème. On peut en rire, bien sûr, mais il se trouve que l'on ne peut plus se passer d'actions symboliques.

Dans l'affaire d'Uberlingen, le Conseil fédéral ne l'a absolument pas compris. Il fallait réagir immédiatement, produire des images, des mots de compassion, de regrets, de l'empathie et ne pas se retrancher simplement derrière une commission d'enquête. Espérons simplement qu'à la prochaine occasion, et malheureusement les catastrophes sont inévitables, notre gouvernement sache forcer sa nature... qui est d'ailleurs aussi la nôtre. *jjg*

«L'homme qui avait presque tout prévu»

C'est le titre de l'ouvrage de Jean-Luc Porquet paru l'an dernier, à quelques mois du dixième anniversaire de la disparition de Jacques Ellul. Déjà vendu à plus de 6 000 exemplaires, facilitera-t-il la fin de la traversée du désert d'un homme largement snobé de son vivant, oublié depuis le 19 mai 1994, jour de sa mort, et dont la pensée est pourtant en pleine actualité?

Le théologien protestant a cessé de labourer l'Ancien Testament pour mieux faire ressortir le retournement des valeurs du Nouveau, jugeant largement inachevées et inaccomplies les institutions chrétiennes. Anti-communiste véhément, il polémiqua même sur l'ANC de l'Afrique du Sud, avant de tourner la page pour scandaliser son monde dès le milieu des années huitante, en annonçant le conflit majeur que se prépare l'Occident avec le monde musulman. Ces prises de position, comme son amitié indéfectible pour Israël, même après Sabra et Chatila, lui ont fermé sans doute plus d'une porte.

Quant au sociologue, père spirituel de nombreux écologistes, il n'a cessé de dénoncer les

avancées technologiques, bouffeuses d'énergie, accroissant constamment les richesses du Nord et préparant un grand suicide collectif. Pour lui, les sciences n'ont jamais été neutres et objectives. Comme recherche du moyen toujours le plus efficace, la technique recèle en soi une volonté de domination et une capacité constante de modification de la nature. Il en résulte un monde dans lequel le moindre incident mécanique ou matériel peut devenir un désastre, un monde de plus en plus fragile sous sa toute-puissance extérieure. Le 11 septembre 2001 peut, dès lors, apparaître comme une quintessence de ses prévisions: une catastrophe majeure provoquée par un groupe islamiste armé de cutters dérisoires.

Si sa pensée séduit des politiques ou des théologiens de bords très différents, si ses controverses font toujours mouche malgré certaines contradictions, si ses combats regorgent d'actualité, l'initiateur de la formule «agir localement, penser globalement» reste largement négligé, en tout cas des médias. Les récentes rééditions de certains de ses ouvrages annoncent

sans doute un renouveau d'intérêt. Car, par sa richesse, sa perspicacité et sa rigueur, Jacques Ellul ne peut pas ne pas avoir sa part dans les réflexions en cours sur l'avenir de nos sociétés.

Christian Ogay

Rééditions de Jacques Ellul:

Le Système technicien, le Cherche midi éd., 2004.

Les nouveaux possédés, Mille et une nuits, 2003.

L'Espérance oubliée, La Table ronde, 2004.

Sans feu ni lieu, La Table ronde, 2003.

La Pensée marxiste, La Table ronde, 2003.

La Subversion du christianisme,

La Table ronde, 2004.

Deux études de vulgarisation et d'enquête:

Jean-Luc Porquet, *Jacques Ellul, L'homme qui avait presque tout prévu*, le Cherche midi éd., 2003.

Patrick Chastenet, *Entretiens avec Jacques Ellul*, La Table ronde, 1994.

L'Association internationale Jacques Ellul à Bordeaux prépare un colloque les 21 et 22 octobre prochains à Poitiers.

L'assemblée générale ordinaire de *Domaine Public* est convoquée le **mercredi 16 juin 2004**, à 18 h à l'Hôtel de la Navigation, Place de la Navigation à Lausanne-Ouchy.

Ordre du jour

1. Approbation du PV de l'Assemblée générale du 16 juin 2003
2. Rapport de gestion 2003
3. Rapport du réviseur, approbation des comptes et du bilan, et décharge aux administrateurs
4. Election des membres du conseil d'administration
5. Nomination de l'organe de révision
6. Présentation succincte des résultats de l'enquête auprès des lecteurs
7. Divers

Les discussions pourront se poursuivre pour ceux et celles qui le désirent pendant le repas qui suivra.

Informations supplémentaires

Les mandats des membres du conseil d'administration sont de deux ans, renouvelables. Trois des cinq membres du conseil se représentent: Jean-Daniel Delley, Françoise Gavillet et Pierre Imhof. Deux ne se représentent pas (Jacques Pictet, Luc Thévenoz). Le conseil propose à l'Assemblée générale de reconduire les administrateurs qui se représentent et d'élire Ruth Dreifuss et Jacques Guyaz. Les actionnaires qui souhaiteraient ajouter leur candidature sont invités à la communiquer au président du conseil d'administration par téléphone 022 379 8654 ou par email Luc.Thevenoz@droit.unige.ch

Conformément à l'art. 14 des statuts, les actionnaires peuvent se faire représenter à l'assemblée générale par un autre actionnaire en lui remettant une procuration écrite, le cas échéant en mentionnant leurs instructions de vote. Les membres en exercice du conseil d'administration reçoivent fréquemment des procurations. Ils ne peuvent cependant pas prendre part à certains votes (approbation des comptes et décharge au conseil). Il est donc préférable de donner procuration à un autre actionnaire ou à Jean-Pierre Bossy, qui a accepté d'agir comme représentant indépendant des actionnaires. La procuration écrite peut être communiquée directement au secrétariat de *Domaine public*.

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jacques Guyaz (jg)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro:

Jean-Daniel Delley (jd)
André Gavillet (ag)
Christian Ogay
Raffaele Peduzzi
Charles-F. Pochon (cfp)
Jean Christophe Schwaab (jcs)
Olivier Simioni (os)
Albert Tille (at)

Feuxcroisés:
Daniel Rothenbühler

Responsable administrative:
Anne Caldelari

Impression:
Presses Centrales Lausanne SA

Abonnement annuel: 100 francs
Etudiants, apprentis: 60 francs
@abonnement e-mail: 80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1,
case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40

E-mail
redaction@domainepublic.ch
administration@domainepublic.ch

www.domainepublic.ch

Echange et écoute

Au bord de l'Aar, les écrivains bavardent pour le bonheur des lecteurs. Les textes se disent et s'écoutent dans une joyeuse cacophonie riche de silences.

Les Journées littéraires de Soleure ont atteint un nouveau record cette année, avec près de neuf mille entrées. Comment expliquer ce succès ? Deux hypothèses rivalisaient avant même l'événement. La commission de programmation a tenu à souligner, dans son texte de présentation, que l'intérêt de ces Journées pour le public serait «de voir les auteurs, de les entendre, qu'ils soient connus ou inconnus», tandis que *Le Courrier* du 15 mai a annoncé, dans le titre d'une dépêche de l'ATS, «Des stars aux Journées de Soleure».

Auteurs confirmés

Il est vrai qu'une fois de plus, de grosses pointures étaient présentes : du côté français, Alain Robbe-Grillet, ce naufragé du nouveau roman qui vient de s'abriter à l'Académie ; du côté ouest-allemand, Hans Magnus Enzensberger, cet agitateur littéraire qui depuis plus de quarante ans cadence non seulement ses vers, mais toute la vie intellectuelle de l'Allemagne fédérale ; du côté est-allemand, Christoph Hein, cette voix des rescapés de la RDA, qui s'impose de plus en plus clairement comme une des plus importantes dans la littérature allemande ; du côté suisse alémanique enfin, Hugo Loetscher, ce touche à tout qui arrive toujours à nous surprendre par de nouveaux aspects de son œuvre déjà riche en couleurs.

L'ambition - et le succès - de Soleure a toujours été d'intégrer de telles vedettes dans un ensemble hétérogène d'auteurs

de toute envergure. La formule assurant cette fusion est simple : chaque auteur invité dispose de 45 minutes pour lire ses textes et débattre avec le public. Après avoir été brièvement présentés, ces lectures sont accompagnées de plusieurs tables rondes qui

favorisent les rencontres et les échanges entre les écrivains.

Un seul a réussi à préserver son soliloque envers et contre tous, c'est Alain Robbe-Grillet. Son débat avec Jean-Philippe Toussaint sur «L'écrit et l'image» aurait pu être un des moments forts de ces Journées. Puisqu'il a cru devoir tout dire, non seulement sur sa propre expérience, mais aussi sur celle des autres, son partenaire n'a eu d'autre choix que de se taire. Heureusement, Jean-Philippe Toussaint disposait par ailleurs lui aussi d'un temps de lecture, et ses films étaient projetés sans que son collègue y mêle sa voix de stentor.

La rencontre avant tout

Pour le reste, les Journées 2004 se sont révélées plus que d'autres être celles de l'échange, du débat, de l'écoute. Lors d'une des premières lectures déjà, celle de Gertrud Leutenegger, tout le monde a été étonné : on y retrouvait un public débattant avec une fraîcheur et un

naturel que l'on croyait perdus depuis une dizaine d'années. Et cela ne s'est pas arrêté. On a pu constater une certaine décrispation du public face à la littérature. Il ose à nouveau donner son avis et poser des questions apparemment simples - qui se

révèlent souvent être très pertinentes. C'était également le cas lors des lectures francophones, qui ont attiré plus de visiteurs que les années précédentes. Si le public a semblé un peu intimidé par l'érudition d'Étienne Barilier, il s'est montré plus détendu par la suite, par exemple face à l'abondance des mots du jeune Algérien Mustapha Benfodil ou à la prestidigitation littéraire d'Eugène.

Brassage et bavardage

Le franc-parler généralisé n'a pas diminué la qualité des tables rondes. Il y en avait une demi-douzaine sur des sujets aussi divers que la réécriture des classiques pour enfants, le projet d'un institut de l'écriture littéraire, le fonctionnement des archives littéraires, le rôle de l'essai et l'écriture en deux langues. C'est lors de ce débat que Mustapha Benfodil a saisi en quelque sorte l'essence de ces Journées littéraires en affirmant que seul Dieu peut prétendre à l'unicité de la langue, tandis que tout le reste

est affaire de brassage de langues, de bavardage.

Cette pluralité, les Journées littéraires de Soleure en tiennent compte en multipliant non seulement les langues et les nationalités des invités, mais aussi les manières de faire valoir les textes. En plus des lectures, des débats et de l'atelier de traduction, on a pu assister cette année à des lectures pour enfants dans le théâtre municipal, à une nuit du dialecte dans une usine désaffectée ou encore à des lectures pour le tout venant soleurois sous une tente en pleine ville.

Dans tout ce foisonnement, il y a eu bien sûr aussi des moments de silence. Après la lecture d'Anne Weber, par exemple, où tout débat paraissait déplacé ; ou lors des lectures de jeunes poètes venus des quatre coins de la Suisse - dont la très talentueuse Caroline Schumacher ; ou encore, pour la clôture, quand Hugo Loetscher et Hans Magnus Enzensberger ont lu chacun leurs poèmes, le premier en dialoguant avec une pianiste, le second en marquant les pauses entre ces poèmes par des «hums» sonores, signes de doute sur sa manière de lire. Ces deux auteurs «stars» ont ainsi paru grands précisément dans la mesure où ils se faisaient tout petits devant leurs textes.

Daniel Rothenbühler

Cet article poursuit la collaboration de DP avec *Feuxcroisés*.
www.culturactif.ch